

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE du 17 novembre 2022
Modifications des statuts

Nantes, Hôtel de ville
Rédigé par Nathalie Horel

Les membres de l'association Avenio Utilisateurs se sont réunis en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la présidente, conformément aux statuts de leur association, le jeudi 17 novembre, à Nantes. L'objet de cette assemblée extraordinaire étant la modification des statuts de l'association qui n'ont pas été revus depuis 2010.

50 personnes étaient présentes pour 26 collectivités adhérentes.
11 adhérents avaient donné pouvoir pour le représenter

Article 1.

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts, une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, dénommée « AVENIO-UTILISATEURS ».

Article 2.

Cette association a pour but : de permettre l'établissement entre ses divers membres de liens professionnels et techniques autour de l'utilisation du système de gestion informatique Avenio™ ; de permettre également la formation et le perfectionnement des personnes travaillant avec ce système ; d'organiser des rencontres autour de la gestion informatique des fonds et des collections ; d'autoriser à terme la constitution d'un réseau documentaire informatique et d'une manière générale d'encourager le développement et l'amélioration de l'ensemble des produits de la gamme Avenio™.

Article 3.

Son siège est fixé aux Archives municipales d'Avignon, 6 rue Saluces 84000 Avignon. Il peut être transféré sur simple décision du bureau. Dans ce cas les archives seront remises au nouveau président.

Article 4.

La durée de l'association est illimitée.

Article 5.

Les moyens d'action de l'association sont tous moyens de rencontres, d'échanges, de communication, de réflexion entre ses membres. La communication par message électronique est le moyen ordinaire d'échange entre les membres de l'association.

Article 6.

Les ressources de l'association se composent :



Avenio Utilisateurs Association

6 rue Saluces - 84000 Avignon

04 90 86 71 81

www.avenioasso.fr

- ✓ des cotisations-abonnements dont le montant annuel est fixé par l'assemblée générale.
- ✓ de subventions qui pourraient lui être accordées par l'État, les collectivités territoriales, des sociétés ou institutions publiques ou privées ;
- ✓ des sommes perçues en contrepartie des prestations fournies par l'association ;
- ✓ de toutes autres ressources autorisées par les textes législatifs et réglementaires.

Article 7.

L'association est composée de personnes morales et d'adhérents à titre individuel utilisateurs du logiciel Avenio™ et ayant acquitté leur cotisation annuelle.

Les personnes morales désignent, au moment de leur adhésion ou lors du renouvellement de celle-ci, un mandataire qui les représente vis-à-vis de l'association.

Nul ne peut se prévaloir de sa qualité de membre de l'association dans une politique commerciale ou promotionnelle. Les membres de l'association ne peuvent recevoir aucune rétribution en raison des fonctions qui leur sont conférées. Ils peuvent toutefois obtenir le remboursement des dépenses engagées pour les besoins de bon fonctionnement de l'association, sur justification et après accord du président. Les membres de l'association ne peuvent être tenus responsables, sur leurs biens, des engagements pris par l'association.

Article 8.

Chaque personne morale ne dispose en cas de vote que d'une voix, quel que soit le nombre de participants aux travaux et délibérations.

Les adhérents à titre individuel disposent d'une voix.

Article 9.

La qualité de membre de l'association se perd :

- ✓ par la démission ;
- ✓ par la radiation prononcée d'office après constatation du non-paiement de la cotisation-abonnement à la fin de l'année civile ;
- ✓ par la radiation prononcée pour motifs graves par le bureau, après que le membre intéressé a été invité par lettre recommandée à se présenter devant le bureau pour fournir des explications.

Article 10.

L'association se réunit en assemblée générale tous les deux ans sur convocation du président. Elle entend le rapport moral présenté par le président, le rapport financier présenté par le trésorier, et le rapport d'activité du comité scientifique présenté par le président du comité scientifique. Elle approuve les comptes des deux exercices clos, ainsi que les deux budgets de l'année N et N+1 présentés par le bureau, délibère sur les questions mises à l'ordre du jour et pourvoit au renouvellement du comité scientifique. Chaque adhérent, via son mandataire ou son représentant, dispose d'une voix lors de l'assemblée générale, et en cas de partage la voix du président est prépondérante.

L'ordre du jour est arrêté par le bureau. Le président, assisté des membres du bureau, préside l'assemblée générale.

L'assemblée générale délibère à la majorité simple des membres adhérents présents et représentés, à main levée, sauf si la majorité absolue des adhérents présents et représentés décide un vote à bulletin secret.

Nul membre adhérent, via son mandataire ou son représentant, ne peut être titulaire de plus de deux procurations. Il en est de même pour les adhérents à titre individuel.

Seuls pourront prendre part au vote les membres à jour de leur cotisation.

Article 10 (suite).

Les votes peuvent être organisés par correspondance après envoi des différents rapports et des listes de candidatures. L'assemblée générale peut-être organisée en visioconférence.

Article 11.

Le bureau est élu pour une durée de deux années par le comité scientifique, s'entendant comme la période comprise entre deux assemblées générales. Il se réunit au moins une fois par semestre. Le bureau se compose d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un secrétaire-adjoint, d'un trésorier et d'un trésorier-adjoint. Le président du comité scientifique en est membre de droit.

Le bureau assure la gestion de l'association, exécute les décisions du comité scientifique et de l'assemblée générale et prépare la réunion de cette dernière.

- ✓ Le président est chargé d'exécuter les décisions du bureau et de veiller au bon fonctionnement de l'association. Il la représente en toutes circonstances. En cas d'empêchement, il est remplacé par le vice-président ou, à défaut, par un membre du bureau.
- ✓ Le secrétaire, assisté du secrétaire-adjoint, assure la bonne tenue des archives et rédige les procès-verbaux des séances du bureau et de l'assemblée générale.
- ✓ Le trésorier perçoit les cotisations-abonnements, surveille et contrôle la perception des ressources et leur emploi ainsi que la comptabilité de l'association. Il est remplacé en cas d'empêchement par le trésorier-adjoint.
- ✓ Le président, ou le vice-président en cas d'empêchement, et le trésorier ont seuls le pouvoir d'engager les dépenses de l'association.

Article 12.

Le comité scientifique assure l'administration de l'association. Il est composé de 15 à 25 membres-adhérents représentatifs des différentes catégories d'utilisateurs du logiciel Avenio™. Il a pour missions :

- ✓ d'élaborer le programme du travail de l'association ;
- ✓ de réfléchir, en liaison avec la société Di'X, aux évolutions du logiciel et de valider les propositions de mise à jour faites par les utilisateurs ;
- ✓ de diffuser la connaissance technique du logiciel auprès des utilisateurs et de favoriser la formation au logiciel ;
- ✓

- ✓ de veiller à la bonne exécution par le bureau des décisions de l'assemblée générale : à ce titre, il se prononce à la fin de chaque année sur les comptes de l'association et le budget de l'année à venir et atteste qu'ils sont conformes aux décisions de l'assemblée générale.

Le comité scientifique peut également se prononcer, à la demande du bureau, sur toute question intéressant l'association. Les conclusions du comité scientifique sont validées par le bureau. Elles font l'objet d'un compte rendu porté à la connaissance des membres de l'association.

Le comité scientifique est désigné par l'assemblée générale pour deux ans ; il élit son président en son sein. Le comité peut associer à ses travaux tout membre de l'association dont il juge la présence utile.

Article 12 (suite).

Le comité scientifique se réunit au moins trois fois par an, sur convocation de son président, avec l'accord du président de l'association.

Les membres du comité scientifique peuvent se rassembler dans un ou plusieurs groupes de travail qui poursuivent un objectif précis et commun autour d'un ou plusieurs projets.

Les groupes de travail s'inscrivent dans une durée limitée et rendent compte à leur instance référente. Le pilotage des groupes de travail est agréé par le comité scientifique.

Les groupes de travail peuvent faire appel à titre consultatif à toute personne qualifiée étrangère à l'association.

La liste des groupes de travail est présentée à l'assemblée générale.

Article 13.

Le secrétaire doit faire connaître dans les trois mois à la préfecture du département où l'association a son siège social, tous les changements intervenus dans l'administration ou la direction de l'association, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts.

Les décisions de l'association et ses pièces de comptabilité sont présentées, sans déplacement, sur toute réquisition du préfet, à lui-même ou à son délégué, ou à tout fonctionnaire accrédité par lui ; le compte rendu de l'assemblée générale accompagné des rapports moraux et financiers sont adressés au préfet du département où se trouve le siège de l'association.

Article 14.

Les présents statuts peuvent être modifiés sur proposition du bureau ou de l'assemblée générale.

Cette proposition sera portée à l'ordre du jour de la prochaine assemblée réunie sous la forme d'une assemblée générale extraordinaire. Toute modification de

statuts devra, pour être valable, être décidée à la majorité absolue des membres présents ou représentés.

Article 15.

L'assemblée générale appelée à se prononcer sur la dissolution de l'association et convoquée spécialement à cet effet par le président, ou, en cas d'empêchement, par le vice-président, doit comprendre la majorité des membres adhérents. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'assemblée est convoquée de nouveau à un mois au moins d'intervalle et, cette fois, peut valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents.

Le bureau propose à l'assemblée générale qui les désigne, un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de l'association. Il(s) attribue(nt) l'actif net à une association poursuivant un but analogue ou à l'Association des archivistes français, et fait (font) don des archives aux Archives municipales d'Avignon.

En cas d'absence de vie sociale pendant deux ans (aucune réunion du comité scientifique ni de l'assemblée générale), l'assemblée générale de dissolution peut être convoquée par n'importe lequel des membres du dernier bureau actif ou par un dixième des membres de l'association.

La dissolution doit faire l'objet d'une déclaration à la préfecture ou à la sous-préfecture du siège social.

L'assemblée générale approuve à l'unanimité la modification des statuts

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée générale est levée.

La Présidente

Delphine Brihat



La Secrétaire

Nathalie Horel



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 17 novembre 2022

Compte rendu

Nantes, Hôtel de ville
Rédigé par Nathalie Horel

Les membres de l'association Avenio Utilisateurs se sont réunis en assemblée générale sur convocation de la présidente, conformément aux statuts de leur association, le jeudi 17 novembre, à Nantes.

50 personnes étaient présentes pour 26 collectivités adhérentes.
11 adhérents avaient donné pouvoir pour le représenter.

1 – RAPPORT MORAL – Rapporteuse : Delphine Brihat, présidente de l'association Avenio-Utilisateurs

Remerciements

Nos plus sincères remerciements à la ville de Nantes et à Madame le Maire Johanna Rolland, qui nous accueille dans cette belle ville de Nantes que nous aurons plaisir à découvrir ce soir.

A Jean-Jacques Hervouet, responsable du pôle traitement et communication des archives de la ville de Nantes qui a matériellement organisé ces 2 jours (réservation des salles de réunion, des restaurants, visites)

Plus largement aux archivistes bretons (Martine Tapie, Chantal Rio) qui ont aidé à l'organisation de cette journée car nous avons choisi la ville de Nantes pour tenir notre AG et notre JE 2022, aux portes de la Bretagne, afin que cette ville soit accessible à tous utilisateurs du logiciel Avenio qui souhaitent être présents aujourd'hui.

Enfin remerciements appuyés aux membres du bureau :

- Marie-Andrée Houillon, présidente du CS depuis maintenant novembre 2011 (une si belle longévité est à souligner !)
- Frédéric Guyon, vice-président
- Nathalie Horel, secrétaire, et Patricia Le Gal, secrétaire adjointe sur qui reposent une grande charge de travail (rédaction des CR du CS, gestion de ces JE, inscriptions, communication sur l'évènement, etc.)
- Thierry Deprez, trésorier et Pascal Koenig, trésorie adjoint,
- Martine tapie, gestionnaire du fichier adhérent

A tous les membres du CS qui chaque année accorde du temps, beaucoup de temps, au développement du logiciel Avenio lors de nos réunions en présentiel ou en visio. Aujourd'hui 21 collectivités sont présentes au sein du CS (voir site internet asso)

Remerciements à Di'x qui nous offre la pause-café.

Notre leitmotiv pour 2021-2022, essayer d'être plus proche de nos adhérents.

Après deux années difficiles 2020-2021, où les liens ont été mis à mal dans tous les domaines de la vie (personnelle, professionnelle, etc.), nous étions conscients qu'il fallait essayer de penser autrement notre association. Nous-mêmes, membres du bureau et du CS, avons eu du mal à garder ces liens serrés, mais nous avons réussi.

Nous avons eu des retours de certaines collectivités qui ont choisi de ne plus adhérer à l'asso car elles ne voyaient pas l'utilité de cette adhésion. Et ces retours rejoignent la problématique de ces liens distendus.

J'en profite ici pour rappeler les points d'intérêt essentiels d'adhésion à l'asso :

- Adhésion à faible coût : 30€ pour collectivité de moins de 10 000 hab, 60€ pour les autres
- Possibilité de participer activement à la vie de l'association : notamment en prenant part au CS
- Faire partie d'un réseau qui organise des moments d'échanges : journées techniques dans les régions, les JE
- Avoir accès à un tarif préférentiel pour les formations organisée par l'AAF (100€ les 2 jours au lieu de 600€ ou Di'x 150€/jour au lieu de 280€)
- Accéder à la liste de diffusion, lieu d'échanges des adhérents
- Avoir accès aux ressources partagées sur le site internet (fiches pratiques, enregistrements des avenio-café)

La société Di'x a développé son offre de formation pour répondre à des demandes auxquelles ne pouvait pas ou plus répondre l'AAF car les 2 formations proposées par l'AAF sont complètes très rapidement chaque année. L'idée était de proposer une offre complémentaire, en province, pour aller à votre rencontre sur le territoire dans les mois qui vont arriver. L'association a soutenu cette initiative. Certains membres du CS sont donc également devenus des formateurs (Clémence Ségalas de Montpellier et moi-même).

Inauguration en 2022 d'un nouveau dispositif : les Avenio-café. L'idée était de pouvoir changer sur nos pratiques de façon simple, sans être obligé de se déplacer aux 4 coins de la France. Deux sessions déjà de ce nouveau rdv : en mars et en juin 2022, qui a remporté un beau succès puisqu'il y a eu jusqu'à 73 connexions simultanées, sachant que vous étiez nombreux à être plusieurs collègues regroupés derrière un écran. Certaines collectivités que nous n'avions jamais vu dans les JE étaient présentes à ces rendez-vous virtuels.

D'autres rendez-vous sont d'ores et déjà programmés pour 2023 : 23 mars, 22 juin, 23 novembre. Vous noterez le changement d'heure pour tenir compte des contraintes horaires de nos collègues des AD de Guyane qui ont Avenio et qui souhaitent participer à ces Avenio-café (10h30 =6h30 pour eux).

Nous essayons de nous réinventer, de ne pas nous endormir sur nos lauriers, d'être à l'écoute de nos adhérents. Mais je souhaitais rappeler en conclusion que la vie d'une association dépend bien sûr de la vigueur de ces instances (bureau, CS) et je peux vous assurer que ces instances ont une très belle vigueur, mais qu'il revient également aux adhérents de faire vivre cette association en étant force de proposition, de participation. On compte sur vous !

2- RAPPORT FINANCIER – Rapporteur – Thierry Deprez, trésorier

1) Budgets prévisionnels et bilans financiers 2020 et 2021 (budgets prévisionnels votés lors de l'AG 2020)

Budget prévisionnel de l'année 2020			
Dépenses		Recettes	
Frais postaux, enveloppes, cartouches d'encre	250,00€	Cotisations (60€) : 147 cotisations	8820,00€
Fonctionnement du Comité scientifique	810,00€	Cotisations des communes < 10 000 habitants (30€) : 5 cotisations	150,00€
Formations AFF 2019 reportée 2020	3 500,00 €		
Formations AFF 2020 (juin 2020 reportée, décembre 2020 reportée 2021)	3 500,00 €		
Frais bancaires	50,00€		
Assurance	500,00€		
Maintenance du site Web	360,00€		
Total	8970,00 €	Total	8970,00€

Bilan financier de l'année 2020			
Dépenses		Recettes	
Frais postaux, enveloppes, cartouches d'encre	23,28€	Cotisations (60€) : 143 cotisations	8580,00€
Fonctionnement du Comité scientifique	368,90€	Cotisations des communes < 10 000 habitants (30€) : 7 cotisations	210,00€
Formations AFF (1 session au lieu de 2)	3500,00€		
Frais bancaires	28,00€	Intérêt livret A	157,79€
Assurance	490,63€		
Maintenance du site Web - Clôture ancien site	360,00€		
Total	4770,81€	Total	8 947,79€

21 496,86

Compte courant au 31/12/2020 € Livret A au 31/12/2020 30453,27€

Solde général au 31/12/2020 = + 51 950,13€

Budget prévisionnel de l'année 2021			
Dépenses		Recettes	
Frais postaux, enveloppes, cartouches d'encre	250,00€	Cotisations (60€) : 157 cotisations	9420,00€

Fonctionnement du Comité scientifique	2 000,00€	Cotisations des communes < 10 000 habitants (30€) : 5 cotisations	150,00€
Formations AFF (report x 1 2020 + juin 2021, décembre 2019)	10 500,00€		
Frais bancaires	50,00€		
Assurance	500,00€		
Maintenance du site Web	360,00€		
Remboursements exceptionnels de frais de transport	500,00€	Utilisation des fonds propres	4590,00€
Total	14 160,00€	Total	14 160,00€

Bilan financier de l'année 2021			
Dépenses		Recettes	
Frais postaux, enveloppes, cartouches d'encre	0€	Cotisations (60€) : 128	7 680,00€
Fonctionnement du Comité scientifique	930,26€	Cotisations des communes < 10 000 habitants (30€) : 5	150,00€
Formation AFF (juin 2021)	3 500,00€		
Frais bancaires	28,00€	Intérêt livret A	152,27€
Assurance	500,27€		
Total	4958,53€	Total	7982,27€

Compte courant au 31/12/2021 24 446,33 € Livret A au 31/12/2021 30 605,54 €

Solde général au 31/12/2021 = + 55 051,87€

On note des dépenses inférieures aux prévisionnels 2020 et 2021 du fait de la pandémie qui a limité les réunions du conseil scientifique et le nombre de formations AAF, de plus la journée d'étude 2020 a été annulée.

Le nombre d'adhésions est en baisse : 2020 = 150 ; 2021 = 133. Certains services pensent être adhérents alors que l'adhésion n'est pas automatique. Sauf rares exceptions, les factures doivent être mises sur chorus et ne le sont qu'après réception d'un bon de commande et/ou des renseignements demandés par chorus. La facturation n'est plus automatique

2) Budgets prévisionnels 2022 et 2023

Budget prévisionnel de l'année 2022			
Dépenses		Recettes	
Frais postaux, enveloppes, cartouches d'encre	100,00€	Cotisations (60€) : 135 cotisations	8100,00€
Fonctionnement du Comité scientifique	900,00€	Cotisations des communes < 10 000 habitants (30€) : 5 cotisations	150,00€
Formations AFF	7000,00€	Utilisation fonds propres	3640,00€
Frais bancaires	30,00€		
Assurance	500,00€		
Assemblée générale / Journée d'étude	3000,00€		
Maintenance du site Web	360,00€		
Total	11890,00€	Total	11890,00€

Budget prévisionnel de l'année 2023			
Dépenses		Recettes	
Frais postaux, enveloppes, cartouches d'encre	100,00€	Cotisations (60€) : 135 cotisations	8100,00€
Fonctionnement du Comité scientifique	1000,00€	Cotisations des communes < 10 000 habitants (30€) : 5 cotisations	150,00€
Formations AFF	7000€	Utilisations fonds propres	950,00€
Frais bancaires	100,00€		
Assurance	600,00€		
Maintenance du site Web	400,00€		
Total	9200,00€	Total	9200,00€

3) Tarifs des cotisations 2022 et 2023

Il est proposé de maintenir pour 2022 et 2023 le montant des **cotisations annuelles** :

- **collectivité de moins de 10 000 habitants : 30€** (exonérés de TVA)
- **collectivité de plus de 10 000 habitants ou autre organisme public/privé : 60€** (exonérés de TVA).
- Et de créer un tarif d'**adhésion individuelle : 30€** (exonérés de TVA)

4) Divers

Il est proposé à l'Assemblée générale d'accepter que les documents et instruments bancaires soient expédiés aux adresses postales et/ou électroniques professionnelles et/ou personnelles des trésorier et trésorier adjoint s'ils en font la demande auprès de la banque

L'assemblée générale approuve à l'unanimité le rapport financier (bilans 2020 et 2021, budgets prévisionnels 2022 et 2023, tarifs des cotisations 2022 et 2023, point divers).

3- Rapport du comité scientifique - Synthèse des travaux de 2020 à 2022 **Rapporteuse Marie-Andrée Houillon, présidente du comité scientifique**

**Comité scientifique du 17 novembre 2022,
Nantes**

Vie de l'association

Rappel du rôle du comité scientifique

Le rôle du comité scientifique est défini dans l'article 12 des statuts :

(ancienne rédaction : Le comité scientifique assure l'administration de l'association. Il est composé de 15 à 25 membres représentatifs des différentes catégories d'utilisateurs du logiciel Avenio™. Il a pour missions :)

Le comité scientifique assure l'administration de l'association. Il est composé de 15 à 25 membres-adhérents représentatifs des différentes catégories d'utilisateurs du logiciel Avenio™. Il a pour missions (rédaction modifiée le 17/11/2022 en assemblée générale extraordinaire) :

- d'élaborer le programme du travail de l'association ;
- de réfléchir, en liaison avec la société Di'X, aux évolutions du logiciel et de valider les propositions de mise à jour faites par les utilisateurs ;
- de diffuser la connaissance technique du logiciel auprès des utilisateurs et de favoriser la formation au logiciel ;
- de veiller à la bonne exécution par le bureau des décisions de l'assemblée générale : à ce titre, il se prononce à la fin de chaque année sur les comptes de l'association et le budget de l'année à venir et atteste qu'ils sont conformes aux décisions de l'assemblée générale.

Le comité scientifique peut également se prononcer, à la demande du bureau, sur toute question intéressant l'association. Les conclusions du comité scientifique sont validées par le bureau. Elles font l'objet d'un compte rendu porté à la connaissance des membres de l'association.

Le comité scientifique est désigné par l'assemblée générale pour deux ans ; il élit son président en son sein. Le comité peut associer à ses travaux tout membre de l'association dont il juge la présence utile.

Le comité scientifique se réunit au moins trois fois par an, sur convocation de son président, avec l'accord du président de l'association.

Élection du nouveau bureau - janvier 2021

À la suite de l'assemblée générale du 3 décembre 2020, les membres du comité scientifique se sont réunis le 15 janvier 2021 pour renouveler le bureau de l'association conformément aux statuts en vigueur. Le bureau est élu pour deux ans.

Delphine BRIHAT	présidente de l'association (élue)
Frédéric GUYON	vice-président de l'association (élu)
Thierry DÉPREZ	trésorier (réélu)
Pascal KOENIG	vice-trésorier (réélu)
Nathalie HOREL	secrétaire (élue)
Patricia LE GAL	vice-secrétaire (élue)
Marie-Andrée HOUILLON	présidente du comité scientifique (réélue)

Martine Tapie est chargée du fichier des adhérents en lien avec le trésorier et le vice-trésorier.

Démissions

AM Vallauris, juin 2021 (Marcienne DALHEM)

AM Pontoise, avril 2022 (Pascal GAILLARD - Sébastien CLÉMENT)

AM Le Havre, novembre 2022 (Sébastien JUTEAU)

Composition du comité scientifique au 17/11/2022

Le comité scientifique est actuellement composé de 21 membres représentant :

- 16 communes
- 3 établissements publics de coopération intercommunale
- 2 régions

Organisme	Représentant(s)
Avignon (AM)	BRIHAT Delphine, LECRÈS Aure
Brest métropole Océane EPCI (AM - AI)	RIO Chantal
Bretagne (AR)	TAPIE Martine
Cannes (AM)	CLAVEAU Magalie
Compiègne et agglomération (AM - AI)	GUYON Frédéric
Cormeilles-en-Parisis (AM)	DOSQUET Élise
Garges-lès-Gonesse (AM)	AÏT MEDJANE Ouarda
Grand-Est (AR)	KOENIG Pascal, KESSELER Nicolas, TALAMONA Cammie
Le Havre (AM)	JUTEAU Sébastien
Le Mans (AM)	LE GAL Nadia
Lorient (AM)	LE GAL Patricia, HOREL Nathalie
Lorient agglomération (AI)	ABAUTRET Anne-Laure
Mâcon (AM)	BÉDOUIN Véronique
Metz (AM)	DÉPREZ Thierry
Montpellier (AM)	SEGALAS-FRICAUD Clémence
Nantes (AM)	HERVOUËT Jean-Jacques
Reims (AM)	DESCHAMPS Clotilde
Rouen (AM)	GAVAND Bénédicte, LEMONNIER Claire
Savigny-sur-Orge (AM)	BETREMIEUX Laetitia
Toulouse (AM)	JOLY-BERTRAND Audrey
Villeneuve-d'Ascq (AM)	HOUILLON Marie-Andrée, LÉGER Soizic

Réunions du comité scientifique et du bureau

« Le comité scientifique se réunit au moins trois fois par an (...) » (article 12 des statuts)

Le comité scientifique remercie les organismes qui accueillent les réunions :

- Martine Tapie, archiviste de la région Bretagne, qui nous permet d'utiliser la Maison de la Bretagne et s'occupe de la réservation ;
- l'AAF (Association des archivistes français) dans sa salle de formation quand elle n'est pas occupée ;
- la société Di'X qui loue une salle à Paris quand nous ne trouvons pas d'autre solution.

15 janvier 2021	Réunion du comité scientifique <ul style="list-style-type: none"> • en visioconférence en raison des conditions sanitaires • élection du bureau
9 mars 2021	Réunion thématique sur le registre des entrées <ul style="list-style-type: none"> • en visioconférence
6 avril 2021	Réunion du bureau <ul style="list-style-type: none"> • en visioconférence
4 juin 2021	Réunion du comité scientifique <ul style="list-style-type: none"> • en visioconférence
27-28 septembre 2021	Réunion du comité scientifique <ul style="list-style-type: none"> • À Paris : Maison de la Bretagne (M. Tapie) et Espace Vinci (Di'X)
26 octobre 2021	Réunion du bureau <ul style="list-style-type: none"> • en visioconférence
24 janvier 2022	Réunion avec Chloé Fize (France Archives) sur le moissonnage <ul style="list-style-type: none"> • Avignon, Compiègne, Montpellier, Toulouse, Villeneuve-d'Ascq, Lorient
27- 28 janvier 2022	Réunion du comité scientifique <ul style="list-style-type: none"> • En visioconférence
22 mars 2022	Formation AvenioWebDesigner par Clémence Ségalas pour le comité scientifique <ul style="list-style-type: none"> • En visioconférence
19-20 mai 2022	Réunion du comité scientifique <ul style="list-style-type: none"> • Préparation de l'AG et de la journée d'études • À Paris : Maison de la Bretagne et AAF
29 septembre 2022	Réunion du comité scientifique <ul style="list-style-type: none"> • Point unique : préparation assemblée générale et journée d'études • en visioconférence
17 novembre 2022	Réunion du comité scientifique

À la demande de la société Di'X, la fréquence des réunions du comité scientifique est ralentie pour permettre l'intégration des demandes d'amélioration dans la suite logicielle. Le comité scientifique se réserve la possibilité d'organiser des réunions intermédiaires thématiques en fonction des besoins (notamment groupes de travail).

Archives de l'association

Le bureau s'est préoccupé de faire un recensement de ce qui existe : documents conservés à Avignon, à Lorient, manuel réalisé par Jocelyne Denys-Gouyette (AM Rennes), ... Pour les documents dématérialisés, une étude de solutions possibles a été réalisée par Pascal Koenig (AR Grand-Est) : proposition d'expérimenter Pcloud avec la création d'un compte à l'adresse de l'association et une ouverture de droits aux personnes concernées.

Modification des statuts

Le bureau a travaillé à la modification des statuts qui ont été présentés à l'assemblée générale extraordinaire du 17 novembre 2022. Le comité scientifique remercie particulièrement Frédéric Guyon, vice-président de l'association, pour le travail qu'il a réalisé en collaboration avec le bureau et le comité scientifique.

Préparation de l'assemblée générale et de la journée d'études 2022

Prévues en mai 2020 à Bourges, ces journées ont été annulées en raison de la pandémie de covid-19. Seule l'assemblée générale a été reprogrammée à distance en décembre 2020. La Ville de Bourges ne pouvant plus accueillir les journées en 2022, et aucune autre ville ne s'étant portée candidate, Jean-Jacques Hervouët a proposé leur tenue à Nantes. Le comité scientifique a décidé de conserver le thème du programme retenu en 2020, en le modifiant sur certains points. Nous adressons un grand merci à Jean-Jacques Hervouët pour l'accueil à la mairie de Nantes et pour l'organisation pratique (salle, repas, visites guidées).

Site Internet

Frédéric Guyon est chargé de la mise jour du site et de la liste des adhérents. Laëtitia Betremieux et Pascal Koenig se chargent de la mise en ligne des documents de l'association (comptes rendus, annonce de journées de travail, ...) et de l'animation du site.

Le comité scientifique a parfois des retours négatifs sur le site : pas assez de tutos, informations vieillissantes, ...

20 % des adhérents cotisent sans savoir pourquoi : ils estiment qu'il n'y a pas de dynamique, peu d'informations techniques.

Le comité scientifique en est bien conscient, mais manque de temps pour reprendre les fiches. Il a décidé de commencer à reprendre certaines fiches ; une sélection sera faite pour décider des fiches pratiques à garder et/ou à toiler.

Les adhérents sont également appelés à proposer des retours d'expérience, des modes d'emploi, ... créés pour leur usage et qui peuvent être utiles à tous.

Avenio Café



Certains adhérents ont regretté le manque de fiches techniques disponibles sur le site de l'association. La rédaction de ces fiches – élaborées essentiellement par les membres du comité scientifique – est assez chronophage.

Face à ce constat, le comité scientifique a décidé, lors de sa réunion du 28 septembre 2021, de mettre en place un Avenio Café à distance pour développer le partage d'expériences.

Qu'est-ce que c'est ?

L'association Avenio utilisateurs organise un Avenio Café sur un thème spécifique lié à l'utilisation du logiciel Avenio. Il s'agit d'un moment d'échange convivial et décomplexé basé sur nos pratiques du logiciel Avenio. Les participants peuvent poser les questions de leur choix ou faire part de leur expérience. Les Avenio Cafés ne sont pas une formation sur le logiciel.

Quand et comment ?

Ce rendez-vous est trimestriel, toujours fixé un jeudi en fin de matinée. Un lien Teams permettant de se connecter à distance avant la réunion.

Quels objectifs ?

L'objectif principal des Avenio Cafés est de créer des moments de partage collectifs permettant aux utilisateurs du logiciel Avenio venant de tous horizons d'enrichir leur pratique, de répondre à leurs questionnements et/ou de transmettre leurs savoirs. Un autre objectif est de créer une émulation entre différents utilisateurs et leurs usages du logiciel, de pouvoir nouer des liens avec des personnes dans la même situation qu'eux et de se sentir moins isolés sur les questions liées à l'utilisation du logiciel.

Pour quel public ?

À tout utilisateur du logiciel souhaitant satisfaire sa curiosité et/ou partager ses connaissances.

Tous les niveaux sont acceptés ! C'est la diversité des profils qui favorise le partage d'expérience. Chacun peut donc venir avec son savoir et repartir avec celui d'un autre. Les deux premières séances de l'Avenio Café ont été ouvertes à tous, les séances suivantes seront réservées aux adhérents de l'association Avenio Utilisateurs.

À la suite du premier café, des points ont été revus : certains participants ont trouvé qu'une durée d'une heure c'était un peu court (1h30 pour les suivants), quelques problèmes de connexion, pas de partage d'écran, désignation d'une personne pour répondre aux questions écrites dans le chat.

Remarque : les Archives territoriales de Guyane ont regretté de ne pouvoir participer en raison du décalage horaire : 10 h 30 en métropole, c'est 5 h 30 en Guyane !

Comme pour les fiches d'expérience, les adhérents sont invités à proposer des sujets de discussion.

Les rendez-vous 2022

- 31 mars 2022 : la gestion des producteurs dans Avenio (77 connexions – 55 services différents)
- 23 juin 2022 : la gestion des fonds privés dans Avenio

Prochain sujet : les plans de classement (à confirmer)

Groupes de travail

Les groupes de travail sont chargés d'études transversales touchant à l'harmonisation des fichiers, à la normalisation du logiciel ou à ses évolutions majeures. Force de proposition, ils préparent et instruisent les dossiers sur lesquels le comité scientifique est appelé à discuter. Les réunions en présence ayant été fortement réduites ces deux dernières années, il n'a pas été facile de faire vivre les groupes de travail à distance. Les échanges sont moins fluides par caméra interposée.

La société Di'X a demandé que les propositions des groupes de travail soient transmises sous forme de tableau pour une lecture plus pratique.

Éliminations

En raison des nombreuses demandes d'évolution de la table éliminations, le comité scientifique a décidé en janvier 2021 de créer un groupe de travail dédié à ce sujet. Il est composé de Ouarda AÏT MEDJANE, Claire LEMONNIER, Laetitia BETREMIEUX et Nathalie HOREL.

Demandes : états avec localisation et dates extrêmes.

Des demandes ont été transmises à Di'X : elles sont en attente d'intégration.

Harmonisation

Marie-Andrée HOUILLON, Patricia LE GAL, Chantal RIO, Martine TAPIE

Des modifications sont à faire dans 87 écrans. Le fichier des propositions de modification a été balayé par le groupe de travail et Di'X le 19 mai 2022.

Quand de nouveaux champs sont ajoutés dans les notices, le groupe de travail préconise d'ajouter systématiquement les champs de recherche correspondants dans le sélecteur de recherche et dans la fonction « Affecter / Modifier une valeur ».

Recherche : ajouter la recherche sur les champs manquants

Harmoniser le nom des champs dans les différentes tables

Index Personnes et Organismes

Participants : Clémence SÉGALAS-FRICAUD, Audrey JOLY-BERTRAND, Nadia LE GAL, Marie-Hélène CAINAUD

Objet : rendre les notices index plus conformes à ISAAR (CPF) - International standard archival authority record for corporate bodies, persons and families (norme internationale sur les notices d'autorité archivistiques relatives aux collectivités, aux personnes et aux familles).

Un document de synthèse a été présenté au comité scientifique, puis transmis à la société Di'X.

Registre des entrées

Delphine Brihat, pour le comité scientifique, a participé au groupe de pilotage du service interministériel des Archives de France (SIAF) et de l'Association des archivistes français (AAF) sur le standard de publication des données du registre des entrées. Elle a assisté à trois réunions de ce copil. Les observations du comité scientifique du 28 janvier 2021 ont été communiquées lors de la dernière réunion le 01/04/2021.

Le modèle permettant l'export des registres des entrées des services d'archives a été publié à l'occasion de la Journée internationale des archives 2021.

La société Di'X a fait les développements pour Avenio à la suite de la réunion que le copil a organisée avec tous les éditeurs de logiciels d'archives en janvier 2021. Di'X est le premier éditeur de logiciels d'archives à avoir implémenté le nouveau registre des entrées dans son logiciel avec la version 5.5hf2 du 05/06/2021.

Pour rendre obligatoire la saisie formatée avec la norme du SIAF, une case à cocher a été ajoutée dans Utilisateur → Paramétrage → Saisie. Le registre peut être exporté au format XML, TXT ou CSV, avec la norme du SIAF ou sans.

Instruments de recherche

Travail en cours pour l'élaboration de propositions à la société Di'X.

Bibliothèque

Le groupe de travail bibliothèque est en cours de constitution.



Avenio Utilisateurs

Association

6 rue Saluces – 84000 Avignon

04 90 86 71 81

www.avenioasso.fr

AvenioWeb

Visionneuse : demande de système d'onglets pour constituer une sorte de « sommaire » de son contenu, pouvoir générer un permalien sur une vue précise, avoir des vignettes pour tous les types de documents attachés

Panier : inverser la démarche actuelle : l'utilisateur navigue sur la base de données et constitue son panier. Il ne s'enregistre que lorsqu'il souhaite enregistrer ou exporter le contenu du panier.

AvenioWeb services versants

Le groupe de travail est clos, car beaucoup de demandes d'amélioration ont été intégrées par Di'X.

Index

Le groupe de travail est clos, car beaucoup de demandes d'amélioration ont été intégrées par Di'X.

Le groupe se réunira pour faire le point après implémentation dans Avenio.

AvenioWebDesigner

Le groupe de travail souhaite une amélioration de la gestion des pages personnalisées avec le designer, sans avoir à passer par le code qui ne satisfait pas certains services.

Les manuels d'AvenioWeb et d'AvenioWeb Designer sont particulièrement elliptiques. Le comité scientifique demande de les compléter avec plus de pas-à-pas et de copies d'écran. Il faudrait proposer à tous les utilisateurs des modèles préenregistrés à réutiliser et /ou à personnaliser.

Propositions d'améliorations constructives (PAC)

Ces propositions ont pour but de faire évoluer le logiciel en proposant des demandes d'évolutions au comité scientifique. Elles sont discutées et étudiées avec l'éditeur chaque trimestre.

Il est rappelé que les questions liées au fonctionnement de l'application - et notamment les bugs - ne sont pas du ressort du comité scientifique : elles sont à soumettre à la société Di'X.

Pour faciliter l'examen des demandes d'amélioration, il est nécessaire de préciser - outre le n° de version du logiciel - le chemin complet vers le menu d'Avenio et l'endroit concernés (notices, palette, ...) pour une question de gain de temps et de compréhension des demandes. Il est recommandé d'utiliser le modèle de tableau joint aux infos sur les réunions du comité scientifique envoyées via le forum (avenioutilisateurs@googlegroups.com).

Sur proposition du bureau, le comité scientifique a acté en juin 2021 le fait que les propositions d'amélioration du logiciel seraient désormais examinées en une seule fois dans la journée en présence de Di'X pour gagner du temps.

En octobre 2021, Pascal Berger a demandé au comité scientifique que les demandes d'amélioration soient suspendues en 2022 pour lui permettre de finaliser la version 12 du logiciel. Le comité scientifique s'est rangé à cette proposition, afin de ne pas retarder Di'X pour le développement de la V12, mais surtout de la V14.

Néanmoins, l'harmonisation restant importante, notamment pour éviter que la v12 ne reprenne des défauts de la v11, le groupe harmonisation fera prochainement une proposition d'organisations aux membres du CS pour recueillir les propositions d'harmonisation de la V11 à intégrer dans la V12.

Le comité scientifique a suggéré que Di'X tienne à jour un fichier des PACs qui indiquerait les demandes qui ont été traitées. Cela pourrait être un outil en ligne, accessible depuis le site avenio.fr, qui serait un complément au « Quoi de neuf ? ».

Quelques nouveautés à la suite des demandes du comité scientifique :

- Possibilité de modifier les articles depuis la Gestion des articles (11.5.5hf2)
- Ajout des plans de classement : pièces, audio-vidéo séquençage, urbanisme (11.5.5hf3)
- Urbanisme : ajout Titre de propriété : champs Nom de l'acheteur, Nom du vendeur, Type d'acte (11.5.5hf2)
- Ajouts de champs de recherche dans recherche avancée (11.5.5hf3)

Bilan des formations

AAF

En partenariat avec l'Association des archivistes français, Avenio-Utilisateurs organise des formations animées par des membres du comité scientifique. Pour ces formations, les membres d'Avenio-Utilisateurs bénéficient de conditions tarifaires avantageuses : 50 € la journée au lieu de 300 € (tarif normal AAF). L'association prend en charge la différence avec le tarif AAF.

Ces formations ont lieu dans les locaux de l'Association des archivistes français à Paris. Chaque participant dispose d'un ordinateur avec connexion internet et la dernière version du logiciel Avenio.

- Initiation
 - 7-8 juin 2021 et 11-12 avril 2022
 - Formatrices : Clémence Ségalas-Fricaud et Patricia Le Gal
 - ➔ Bons retours, mais en avril 2022 deux collectivités présentes n'avaient pas le logiciel
- Perfectionnement
 - 16-17 décembre 2021
 - Formatrices : Chantal Rio et Marie-Andrée Houillon
 - ➔ Bons retours

Patricia Le Gal cesse sa participation aux formations initiation.

CNFPT Grand-Est

En 2021, à la demande d'archivistes du Grand-Est équipés du logiciel Avenio, une formation de deux jours a été organisée à Metz en partenariat avec le CNFPT Grand-Est les 21 et 22 octobre 2021.

Le CNFPT Grand-Est ne s'était pas montré favorable au renouvellement de la formation, car elle porte sur un logiciel spécifique. Il semble qu'une nouvelle session pourrait être possible (information mai 2022).

La formation était dense et aurait nécessité d'être prévue sur trois jours. Des intempéries ayant malheureusement sévi pendant le premier jour de formation, certains stagiaires n'ont pu être présents les deux jours complets et ont donc eu du mal à suivre.

Formateurs : Frédéric Guyon et Marie-Andrée Houillon

NB : outre ses formations sur site, Di'X peut proposer des formations délocalisées avec des tarifs préférentiels si une salle est mise à disposition.

Enquête utilisateurs Avenio

Thierry Déprez, trésorier (AM Metz), et Pascal Koenig, vice-trésorier, ayant constaté un « tassement » des adhésions à Avenio-Utilisateurs, ont proposé au comité scientifique en février 2021 de faire une communication auprès des utilisateurs non-adhérents. Même si les données de Dix' ne sont pas forcément à jour, nous pourrions leur demander leur fichier client, et notamment ceux qui sont en contrat de maintenance.

- 231 services ont été contactés, 51 ont répondu
- 31 ne sont pas adhérents à Avenio Utilisateurs (Certains des répondants pensaient être adhérents alors qu'ils ne le sont pas. Il apparaît une certaine confusion entre l'éditeur du logiciel et le club utilisateurs)
- 23 utilisent Avenio depuis plus de 10 ans
- 20 % n'ont pas une version à jour
- 27 estiment ne pas avoir une bonne maîtrise des possibilités offertes par le logiciel (imports/exports, éliminations)
- 11 utilisent la gestion de l'espace
- 14 utilisent AvenioWeb

Un tract a été réalisé par Pascal Koenig (Archives régionales Grand-Est) pour sensibiliser les utilisateurs du logiciel Avenio à l'intérêt d'adhérer à l'association Avenio-Utilisateurs (voir annexe). Ce tract est envoyé avec l'appel à cotisations annuel.

Relations avec la société Di'X

Le comité scientifique a pris en compte la demande de la société Di'X de lui laisser le temps d'implémenter des améliorations du logiciel validées par le comité et approuvées par Di'X.

Lors de la réunion de janvier 2021 du comité, il a ainsi été décidé de programmer la prochaine réunion avec Di'X le 4 juin suivant.

Le comité scientifique se réserve toutefois la possibilité d'organiser des réunions intermédiaires thématiques en fonction des besoins (notamment groupes de travail), sans la présence de Di'X.

Il a proposé toutefois proposé à la société Di'X – qui l'a approuvé – de continuer à effectuer les modifications du logiciel relative à l'harmonisation.

Le comité scientifique se félicite par ailleurs des excellentes relations entretenues avec la société Di'X et de l'écoute attentive que reçoivent nos propositions d'évolution et d'amélioration du logiciel.

Annexe

Tract adhésion



Avenio Utilisateurs
Association

Adhérer c'est ...

Faire partie d'un réseau regroupant 175 collectivités ou organismes



Pouvoir participer activement à la vie de l'association en rejoignant le **comité scientifique** (25 membres actifs) chargé d'encourager le développement en lien permanent avec la société Di'X et de proposer des demandes d'améliorations utiles pour l'ensemble des utilisateurs

Se former à tarif préférentiel :

- avec l'organisme de formation de l'AAF (Association des Archivistes Français) : 100 € les 2 jours au lieu de 600 €
- avec la société Di'X, éditeur d'Avenio : 150 €/jour au lieu de 280€

Accéder à la **liste de diffusion**, espace d'échanges des adhérents



Accéder aux **ressources partagées** (fiches pratiques, retours d'expérience) du nouveau site internet de l'association mis en ligne en 2019



Bénéficier de la gratuité à la **journée d'étude** thématique traditionnellement organisée tous les deux ans après l'assemblée générale.

<https://www.avenioasso.fr/adhesion>
adhesion@avenioasso.fr

Nouveaux membres du comité scientifique (après assemblée générale)

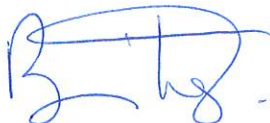
Six collectivités rejoignent le comité scientifique :

- Archives municipales de Bourges, représentant Florian Giraud
- Archives municipales de Annemasse, représentant Céline Pierre
- Archives municipales de Stains, représentant Jérôme Bousaire
- Archives municipales de Dunkerque communauté urbaine, représentante Clotilde Amagat
- Archives municipales de Créteil, représentante, Justine Renon
- Archives régionales d'Occitanie, représentante Aurélie Mercé

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée générale est levée.

La Présidente

Delphine Brihat



La Secrétaire

Nathalie Horel

